



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes ;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145,8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **MARDI 7 AVRIL 2026** à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou de ses objections.

La demande de dérogation mineure porte sur les points suivants :

« Régulariser l'implantation du garage privé isolé qui se trouve à 0,6 mètre de la ligne latérale, en tenant compte de l'avant-toit et à 1,9 mètre du bâtiment principal (sans tenir compte des avant-toits).

L'article 7.2.1.2.5 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 stipule toutefois qu'un espace libre d'un mètre doit être laissé libre entre l'avant-toit de la construction complémentaire et la ligne latérale, et qu'un espace minimal de 2 mètres doit être laissé libre entre le bâtiment principal et un bâtiment complémentaire, en tenant compte les avant-toits, lorsque présents. »

L'immeuble en cause est situé au 104, route de la Jacques-Cartier, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 20 mars 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière